

TRACER  
NOTRE  
VOIE

RAPPORT ANNUEL  
2016-2017  
DE **L'ACPIR**



L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est l'organisation nationale qui représente près de 1 500 professionnels du domaine de la faillite et de l'insolvabilité. Créée en 1979, L'ACPIR a pour vocation de promouvoir un système équitable, transparent et efficace d'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

## MISSION

- Promouvoir l'excellence auprès des professionnels en leur offrant des occasions de perfectionnement professionnel continu.
- Établir les compétences requises et offrir une formation aux candidats à la profession de professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.
- Renforcer la confiance du public envers nos membres en établissant des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle.
- Promouvoir l'administration équitable, transparente et efficace du système d'insolvabilité et de réorganisation au Canada.

## VISION

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation et l'élaboration des normes de pratique professionnelle.

## VALEURS

L'ACPIR et ses membres misent sur le professionnalisme, la crédibilité et l'objectivité.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



**Larry Prentice**  
FCPA, FCA,  
FPAIR, FIIC  
Vancouver C.-B.

Le présent rapport annuel a pour thème « Tracer la voie ». Au cours du dernier exercice, nous avons consacré considérablement de temps à examiner nos ressources, nos processus et nos résultats pour nous assurer de travailler le plus efficacement possible et de répondre aux besoins de nos membres.

Dès le début de l'exercice, l'ACPIR a dû relever de nombreux défis : les états financiers publiés dans le rapport annuel de 2016 faisaient état d'une perte d'opération appréciable, le taux de réussite à l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC) de novembre 2015 était largement inférieur aux attentes de tous les intervenants et notre relation avec le Bureau du surintendant des faillites (BSF), depuis toujours solide et axée sur la confiance, a été marquée par des tensions considérables. Tout au long de l'exercice, nous avons mûrement réfléchi aux mesures à prendre pour redresser la barre.

## Gestion financière

Parmi les défis importants à relever, le plus préoccupant était sans doute le redressement de notre situation financière. L'ACPIR a trois principales sources de revenus, à savoir les droits d'adhésion des membres, les programmes de formation des candidats et les programmes de perfectionnement des membres. L'Association se devait d'évaluer les éléments ayant une incidence sur chacune de ces sources de revenus et d'examiner ce que l'avenir peut réserver à ses programmes actuels.

Les droits d'adhésion ne sont pas conçus pour combler à eux seuls les frais administratifs du bureau et les dépenses des divers comités et conseils. C'est pourquoi nous comptons sur les programmes de formation pour générer les revenus supplémentaires nécessaires pour couvrir ces frais administratifs et le coût des activités de promotion.

Dans une large mesure, les revenus totaux de l'ACPIR au cours d'un exercice donné dépendent des décisions prises par le conseil d'administration au cours de l'exercice précédent. La raison en est simple : la tarification exigée pour les diverses initiatives de l'ACPIR est établie avant le début de l'exercice financier. Par exemple, la délicate décision prise par le conseil d'administration de hausser les droits d'adhésion pour l'exercice débutant le 1er avril 2016 a grandement contribué au revirement financier dont il est fait mention dans les états financiers de 2017.

Dans le cadre de l'évaluation critique de tous les aspects du fonctionnement de l'ACPIR, nous avons examiné de très près les revenus et les coûts associés à nos différents programmes de formation des candidats et de perfectionnement des membres. Nous avons comparé le coût des programmes à celui de programmes concurrentiels offerts par d'autres organisations, revu les hypothèses budgétaires et demandé aux comités organisateurs de respecter les objectifs financiers établis lors de leur planification initiale. Nous avons aussi reconduit les mesures de contrôle des coûts instaurées par le conseil précédent et examiné attentivement le niveau des effectifs.

Le plein effet de ces mesures se feront sentir dans les états financiers de 2017-2018. Toutefois, selon les premières indications, cette approche proactive en matière de gestion financière a eu une incidence très positive. Ali Hemani, directeur des finances et de l'administration, a travaillé avec le comité exécutif et les comités des programmes pour trouver des façons d'améliorer les résultats financiers de l'ensemble de l'organisation.

## Formation des candidats

Dans le cadre du processus d'examen du PQC, l'ACPIR a introduit les examens axés sur les compétences et modifié le programme d'étude en 2012. Le taux de réussite aux examens de 2012 et 2013 a été très bon, mais il n'a pas atteint 50 % au cours des dernières années.

À la suite des résultats obtenus en 2015 pour l'ENIC, le comité du PQC a pris plusieurs mesures afin d'accroître la transparence du processus d'examen et d'aider les candidats ainsi que leurs parrains à mieux comprendre ce qui est nécessaire pour réussir l'ENIC. À cet égard, nous avons publié du matériel supplémentaire pour démontrer aux candidats et à leurs parrains comment les examens sont structurés et ce qu'une bonne réponse doit comprendre. En outre, l'ENIC de 2016 a été le premier examen à se tenir après la décision du comité du PQC de limiter à trois le nombre d'essais pour un candidat. Cette mesure vise à dissuader les candidats de se présenter à l'examen sans être véritablement prêts.

Les résultats à l'ENIC de 2016 ont été supérieurs à ceux de 2015, mais il y a encore place à amélioration. Je suis très heureux de constater que le nombre de candidats inscrits a augmenté, ce qui augure bien pour les programmes du PQC dans un proche avenir.

Comme il en est question ailleurs dans le présent rapport annuel, le programme de formation des candidats de l'ACPIR est une initiative d'envergure à laquelle les bénévoles et le personnel de l'ACPIR en charge de la formation consacrent des milliers d'heures de travail. Au cours du dernier exercice, plus de 100 membres de l'ACPIR ont participé à la correction des examens, à la révision du programme, à la rédaction et aux tests des questions d'examen, ainsi qu'aux séances de tutoriel et autres séances de mentorat. Nous tenons à les remercier du généreux soutien qu'ils ont apporté à notre intervention la plus importante et du rôle qu'ils ont joué en aidant à assurer l'avenir de notre profession.

## Relations avec le BSF

Le maintien d'une relation constructive et efficace avec le BSF est l'une des principales raisons du succès de l'Association depuis ses débuts, il y a près de 40 ans. Il a toujours été essentiel de pouvoir échanger de l'information et des points de vue sur les diverses initiatives menées par l'ACPIR et par le BSF pour en améliorer l'efficacité ainsi que les aspects pratiques, et pour bien comprendre les objectifs de nos organisations respectives.

Je suis heureux de vous informer que nous avons entretenu une communication et une collaboration très étroites avec le BSF au cours de l'exercice écoulé. En février, le comité exécutif a rencontré le surintendant et ses cadres supérieurs à Ottawa afin d'examiner en détail nos projets et ceux du BSF. À la lumière des discussions avec le surintendant au cours des forums de mai 2017 et du CAIRP Exchange, je peux aussi confirmer qu'il apprécie, ainsi que les membres de son équipe, les interactions et la collaboration qui ont caractérisé les relations avec l'ACPIR au cours de l'exercice et qu'ils y accordent beaucoup d'importance.

Nous avons travaillé d'arrache-pied pour faire valoir les intérêts de nos membres en commentant et formulant des commentaires sur les initiatives du BSF susceptibles d'avoir des répercussions sur les débiteurs, les créanciers et les syndic autorisés en insolvabilité. Nous avons également appuyé ces initiatives. Nous avons aussi amorcé des discussions constructives sur divers volets des projets mis de l'avant par l'ACPIR et exploré des moyens qui pourraient prendre les membres de l'Association pour favoriser l'avancement des programmes du BSF actuellement en cours.

## Examen de la tarification

Au cours de l'exercice, une analyse statistique détaillée des honoraires des syndic dans les dossiers d'administration sommaire a été effectuée. Avec la collaboration du BSF, les consultants dont l'ACPIR avait retenu les services ont pu analyser des données sur les dossiers d'administration sommaire s'échelonnant sur une période de plus de 15 ans. Sous la présidence de Virginie Comtois, un groupe de travail mis sur pied par l'ACPIR a travaillé avec les statisticiens conseils et une équipe de bénévoles pour s'assurer que tous les éléments pertinents avaient été pris en compte dans cette analyse et dont les conclusions ont été présentées au conseil d'administration.

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport, le conseil d'administration a considéré qu'il n'y avait pas d'arguments assez convaincants pour justifier des modifications à la tarification actuelle dans les dossiers d'administration sommaire. Le rapport a toutefois mené à d'intéressantes constatations.

## Plan stratégique

Au début de 2016, un groupe de travail présidé par Chantal Gingras a entrepris une vaste consultation afin de connaître les points de vue des membres et d'autres intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada en vue d'orienter l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour l'ACPIR. Le travail s'est terminé à la fin de 2016, tout en

portant un accent particulier sur certaines stratégies qui se sont poursuivies en 2017.

Le rapport du groupe de travail sur le plan stratégique est d'ailleurs présenté dans ce rapport annuel. Grâce à cette vaste consultation, nous nous assurons de nous engager dans la voie souhaitée par nos membres.

## Mot de la fin

La dernière année s'est déroulée sous le signe des défis et du changement. L'ACPIR a relevé ces défis de front, d'une manière qui nous aidera aujourd'hui même et dans l'avenir. Nos programmes de perfectionnement professionnel sont solides et bien considérés dans le milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation. Nos programmes de formation des candidats permettent de former des PAIR compétents. Et nos bénévoles exceptionnels font l'envie d'associations professionnelles partout dans le monde.

J'aimerais remercier tout le personnel de l'ACPIR de notre bureau de Toronto pour sa diligence et son travail acharné tout au long de cette période complexe. Je remercie Mark Yakabuski, ex-président et chef des opérations, pour son leadership auprès du personnel ainsi qu'Ali Hemani, ex-directeur des finances et de l'administration, pour sa diligence : ils ont quitté l'ACPIR en mars et en juin 2017 respectivement. Ils avaient tous deux joint les rangs de l'ACPIR en 2011 et je leur souhaite beaucoup de succès. J'aimerais aussi remercier Bea Casey, directrice des programmes d'éducation, pour son leadership dans le recrutement et la gestion des nombreux bénévoles qui nous ont permis d'offrir des programmes de formation de qualité.

Je remercie aussi tous nos membres qui ont généreusement donné de leur temps à des comités, à des groupes de travail et à des programmes de formation. Ils sont trop nombreux pour que je les nomme tous, mais n'est-ce pas toujours le cas d'une organisation qui tire parti d'une collaboration aussi extraordinaire de bénévoles et qui nous a permis d'obtenir des résultats exceptionnels?

Enfin, j'aimerais souligner le travail des personnes qui ont siégé au comité exécutif et au conseil d'administration pendant l'exercice. Nous nous sommes heurtés à de nombreuses difficultés en 2016-2017. Les membres du comité exécutif et du conseil d'administration ont travaillé de façon efficace et assidue pour relever les défis avec brio. Grâce à eux, l'ACPIR est bien placée pour connaître un succès durable. L'exercice a véritablement permis de « tracer la voie » de l'Association.

**Larry Prentice**, FCPA FCA, FPAIR, FIIC  
Président

# TABLE DES MATIÈRES

**RAPPORT  
ANNUEL**  
2016-2017  
DE L'ACPIR

VISION, MISSION, VALEURS DE L'ASSOCIATION	1
MOT D'INTRODUCTION	2
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR EN 2015-2016	7
COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE 2016	8
COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR	10
STRUCTURE DU PQC	11
COMITÉ DU PROGRAMME COMMERCIAL	12
COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE	14
COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION	15
COMITÉ DES FINANCES	16
COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS	17
COMITÉ DES MEDIAS ET COMMUNICATIONS	19
COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES	20
COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE	21
COMITÉ DU PLAN STRATÉGIQUE	22
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION	23
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR (SUITE)	24
ADHÉRENTS À L'ACPIR	25
RAPPORT DU TRÉSORIER	26
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	27

# ACPIR

## COMITÉ EXÉCUTIF



### PRÉSIDENT DU CONSEIL

Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC  
Vancouver C.-B.



### VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Dave Johnson, CPA, CGA, CFE (ret.), FPAIR  
Winnipeg Man.



### TRÉSORIER

Craig Munro, CPA, CA, PAIR  
Vancouver C.-B.



### SECRÉTAIRE / Représentante de l'Ontario

Karen Adler, PAIR  
Toronto Ont.



### DIRIGEANTE SANS PORTEFEUILLE / Représentante du Québec

Nathalie Brault, CPA, CMA, PAIR  
Laval QC



### PRÉSIDENT ET CHEF DES OPÉRATIONS

Mark Yakabuski, B.A. (Hons.), CEP

## REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX



### ALBERTA

David Lewis, CPA, CA, PAIR  
Edmonton Alb.



### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jennifer McCracken, PAIR  
Surrey, C.-B.



### MANITOBA

Joe Healey, CPA, CA, PAIR  
Winnipeg Man.



### NOUVEAU-BRUNSWICK

Robert Powell, CPA, CA, PAIR  
Saint John N.-B.



### TERRE-NEUVE-et-LABRADOR

Derrick Hutchens, PAIR  
St. John's T.N.-L.

## REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX (SUITE)



### ONTARIO

Simone Carvalho, CPA, PAIR  
Toronto Ont.



### N NOUVELLE-ÉCOSSE

George Kinsman, CPA, CA, PAIR  
Halifax N.-É.



### QUÉBEC

Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR  
Brossard QC



### SASKATCHEWAN

Marla Adams, CPA, CA, PAIR  
Saskatoon Sask.

## REPRÉSENTANT DE CPA CANADA



Jordan Sleeth, CPA, CA, PAIR  
Toronto Ont.

## REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES



Linda Paul, PAIR  
Abbotsford C.-B.

## ADMINISTRATEURS EXTERNES



Steve Erwin  
Windsor Ont.



Linc Rogers, LL.B.  
Toronto ON

## CONSEILLER SPÉCIAL



Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (Hons.),  
D.E.C.D., D.de l'U. (Hons.), L.L.D., Ad.E.

1979-80 L. Claude Mercure, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
 1980-81 Keith G. Collins, FCA, CA, PAIR, FPAIR  
 1981-82 Ian K. Strang, FCA, FPAIR  
 1982-83 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1983-84 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1984-85 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1985-86 John J. Swidler, FCPA, FCA  
 1986-87 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
 1987-88 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
 1988-89 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR  
 1989-90 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1990-91 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, PAIR  
 1991-92 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1992-93 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1993-94 William J. Drake, FCPA, FCA, PAIR  
 1994-95 Gilles Campeau, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
 1995-96 Stephen H. Barnes, FPAIR (ret.)  
 1996-97 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
 1997-99 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
 1999-01 Peter D. Wedlake, LL.B., FPAIR  
 2001-03 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR  
 2003-05 William Alan Courage, CPA, CA, FPAIR  
 2005-07 Claude Gilbert, FCPA, FCA, FPAIR  
 2007-09 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR  
 2009-11 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR  
 2011-13 Guylaine Houle, BCL, FPAIR  
 2013-15 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR  
 2015-16 David Wood, PAIR

\* Décédé

**ADMINISTRATION**

Mark Yakabuski, BA (Hons.)  
 Président et chef des opérations  
 (Au 30 mars 2017)

Ali R. Hemani, CPA, CGA, FCCA (R.-U.)  
 Directeur des finances et de l'administration

**ÉDUCATION**

Bea Casey, B.Sc., MBA  
 Directeure, Programmes d'éducation de l'ACPIR

Isabelle Gauthier  
 Registrataire du PQC

Nataliia Mykhaylychenko, BA, MA  
 Adjointe éducationnelle et technique

**COMMUNICATIONS**

Andrew Flynn, BA, MJ  
 Chef des communications

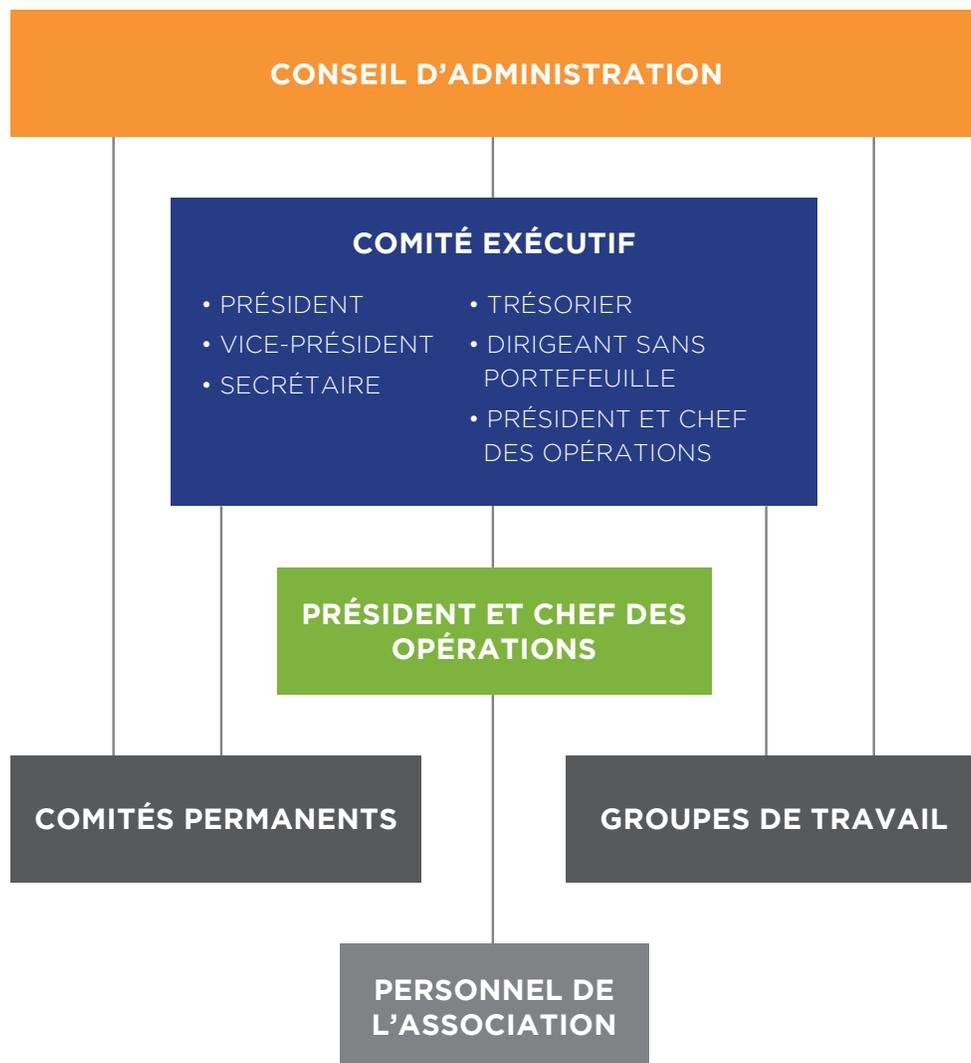
**ÉVÉNEMENTS**

Natalie Alfano, BA, MA  
 Gérante des réunions et des événements

# COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR

## 2016-2017

Le fonctionnement de l'ACPIR repose sur la contribution généreuse des bénévoles qui mettent leur savoir-faire et leur temps au service de ses nombreux comités et groupes de travail. Les rapports qui suivent donnent un aperçu des activités importantes qui ont été menées à bien en 2016-2017.



# COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2016

« VENEZ CÉLÉBRER MONTRÉAL! »

**\*Nathalie Brault, CMA, PAIR**

**\*Josée Pomerleau, PAIR**

**Deborah Conroy, CA, PAIR**

**Chantal Gingras, PAIR**

**François Noël, PAIR**

**Nathalie Rancourt, LL.B, PAIR**

**\*Coprésidente**

C'est à l'aube des célébrations de son 375<sup>e</sup> anniversaire que Montréal nous accueillait pour la conférence annuelle 2016 de l'ACPIR. « Venez célébrer Montréal », tel était le slogan choisi pour traduire la légendaire joie de vivre des Québécois.

Nous étions logés au Hyatt Regency qui est situé au cœur du quartier des spectacles, et ce, à quelques pas de marche du Vieux-Montréal sur les abords du majestueux fleuve St-Laurent. Rappelons que Montréal est la plus grande ville francophone en Amérique du Nord. Il était donc important pour le comité d'offrir des séances de formation aux participants en français et en anglais. Nous avons relevé le défi et avons offert une conférence entièrement bilingue.

Nous pouvions consulter une application mobile sur nos téléphones intelligents nous donnant accès à toutes les informations sur la conférence, l'horaire, le lieu de la tenue des événements et le texte des conférenciers.

## **Conférencière invitée - Mylène Paquette, un coup de rame à la fois**

Nous avons donné le coup d'envoi de notre conférence avec Mylène Paquette. Cette jeune femme passionnée, qui avait subi une grave commotion cérébrale quelques jours avant la tenue de notre événement, a tenu à respecter ses engagements et nous a livrés sa conférence. Elle nous a charmés par son témoignage inspirant d'avoir traversé l'Atlantique nord à la rame en solitaire : elle a ramé 5 000 kilomètres en 129 jours de Halifax à Lorient en France.

Elle nous a fait rire en invoquant sa peur de l'eau, en nous dévoilant sa hantise à l'idée d'aller enlever les moules qui s'étaient fixées sur son bateau et qui la ralentissaient, mais qu'elle a réussi à vaincre ses peurs. Elle nous a fait comprendre que nous nous imposons souvent nos propres limites en fonction de nos peurs.

Lors de son périple et suite à des violentes tempêtes, elle a perdu tous ses instruments de navigation. Toutefois, ce malheur allait lui donner la chance de croiser le paquebot *Queen Mary II* dont tous les passagers étaient regroupés sur le pont pour l'applaudir.



Les séances de formation ont été offertes en français et en anglais.



Nathalie Brault et Josée Pomerleau ont accueilli les participants à la conférence.

Cette rencontre empreinte d'émotions entre le géant des mers et sa microscopique embarcation allait devenir un de ses meilleurs souvenirs. Être déstabilisée et sortir de sa zone de confort peut nous amener à vivre de grandes choses!

### **Nos autres conférenciers**

Philippe Jordan de PwC nous a fait une présentation sur les défis qui attendent le secteur pharmaceutique.

Mesdames Bernadette Syverin et Danijela Hong, représentantes du Programme du travail à l'emploi et développement social Canada, nous ont donné un aperçu de la Loi sur le Programme de protection des salariés et les étapes menant au paiement des indemnités aux salariés admissibles.

Nous avons aussi eu la chance d'entendre un impressionnant panel composé d'éminents juges dont : l'honorable Suzanne Côté, de la Cour suprême du Canada, l'honorable Mark Schrager, de la Cour d'appel du Québec, l'honorable Robert Mongeon de la Cour Supérieure du Québec et M<sup>e</sup> Éric Vallières qui a agi comme modérateur. Nous avons été subjugués par le discours des juges qui nous ont généreusement parlé du système judiciaire canadien.

M<sup>e</sup> Christian Lazarre et Me Ouassim Tadlaoui de BLG nous ont informés sur les conventions stratégiques entre les créanciers. M<sup>e</sup> Danielle Ferron de Langlois, M<sup>e</sup> Dina Raphael de la BMO et M. André Lepage de E&Y nous ont sensibilisés à la cyberfraude.

Nous avons conclu cette journée avec la remise de prix lors du souper tenu au Club de Golf Summerlea. Nous y avons honoré Catherine Hristow de Deloitte pour son travail exemplaire comme bénévole de l'ACPIR. Nous avons remis le titre de FPAIR à Paul Casey pour souligner son immense apport au succès de l'Association à titre de président. Nous lui avons également remis le fameux chandail du Canadien de Montréal pour lui témoigner notre reconnaissance.

Et la soirée s'est terminée de manière endiablée sous la gouverne de George Thomas, de Thomas Entertainment.

Les activités de formation se sont poursuivies le lendemain avec M. Léon Sergent lors d'une présentation sur la prise en charge de sa marque personnelle. M<sup>e</sup> Julie-Martine Loranger et M<sup>e</sup> Jocelyn Perreault de McCarthy Tétrault nous ont par la suite entretenus sur l'art subtil de la négociation.

Des discussions sur les problèmes pratiques auxquels doivent faire face les praticiens en insolvabilité personnelle ont été abordés avec le panel constitué de M<sup>e</sup> Marc Boudreau, M<sup>e</sup> Lise Peeling et Pierre Fortin.

Jean-Daniel Breton de E&Y et M<sup>e</sup> Dana Nowak de MacPherson, Leslie & Tyerman ont partagé la tribune pour venir nous parler de la négociation des créances fiscales.



Le groupe Alter Ego nous a livré une performance endiablée!

M<sup>e</sup> Denis Ferland nous a résumé le bilan jurisprudentiel 2016. Cette présentation est toujours très attendue de la part de nos membres car elle vient influencer notre pratique de tous les jours.

Nous avons terminé notre conférence avec un souper gastronomique, agrémenté d'une soirée dansante avec une performance digne de mention par le dynamique orchestre Alter Ego.

### **Un travail d'équipe**

La logistique associée à la tenue d'une telle conférence nationale exige un investissement considérable en temps de la part de tous les membres de l'équipe. Je tiens à remercier tous les membres du comité et les employés de l'ACPIR pour le merveilleux travail accompli. Nous avons pu compter sur de généreux commanditaires qui nous accompagnent et collaborent d'année en année avec nous.

Et finalement, merci aux membres! Vous avez participé à nos séances de formation et avez partagé notre plaisir de faire la fête! Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants : « Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin! (proverbe africain). »

### **Rendez-vous à Kelowna!**

Nous avons la chance d'avoir une association qui compte un vaste réseau de bénévoles qui se mobilisent pour servir les intérêts communs de notre profession. C'est une force stratégique! Nous vous invitons à vous joindre à nous pour la prochaine conférence annuelle qui se déroulera dans la magnifique ville de Kelowna, en Colombie-Britannique. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

**Nathalie Brault**, CPA, CMA, PAIR, SAI  
Coprésidente

# COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR

<b>*Chantal Gingras, PAIR</b>	<b>QC</b>
<b>Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR</b>	<b>QC</b>
<b>Joanne McKee (BSF)</b>	
<b>Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR</b>	<b>QC</b>
<b>Andrew Dalgleish, CPA, CA, PAIR</b>	<b>QC</b>
<b>Gail Fayerman, professeure, MBA, CPA, CA</b>	<b>QC</b>
<b>Adam Fisher, CPA, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>*Présidente</b>	



PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP (CHARTERED INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONAL) / PAIR (DES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION)

Le Comité du Programme de qualification des CIRP/PAIR (CPQC), en collaboration avec ses sous-comités, est demeuré très actif en 2016-2017. Ses activités au cours de l'exercice ont été fortement influencées par les recommandations du Groupe de travail sur le Plan stratégique et ont consisté, entre autres, à :

- analyser de façon détaillée le coût réel de tous les cours et programmes offerts dans le cadre du Programme de qualification des CIRP/PAIR, y compris l'affectation de personnel. À la suite de cette analyse minutieuse, le CPQC a présenté ses recommandations au Comité des finances. C'est ainsi que l'ACPIR a augmenté de façon raisonnable le prix de certains de ses produits de formation et qu'elle a imposé des frais pour la mini-évaluation obligatoire afin d'en couvrir les coûts;
- examiner la prestation des cours offerts aux participants et le coût des examens dans la mesure du possible afin de demeurer à jour sur le plan technologique, tout en se montrant responsable sur le plan financier. Ainsi, le CPQC a pris certaines mesures pour offrir, et compléter en ligne de façon sécurisée, les examens pour la mini-évaluation ainsi que pour l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC). Le comité espère déployer cette initiative pour la mini-évaluation obligatoire en 2018 et l'ENIC de 2018. Selon le comité, ceci devrait aussi améliorer l'efficacité de la correction de ces examens;
- prolonger d'une heure la durée de l'examen du Cours de connaissances fondamentales et faire passer de trois à cinq heures par jour celle de l'ENIC. Le CPQC est d'avis que le temps alloué ne devrait pas constituer une entrave à l'évaluation des compétences des candidats.

Le CPQC a examiné les statistiques relatives à l'ENIC pour une période de cinq ans et les résultats ont été communiqués aux membres de l'ACPIR. Les statistiques suivantes sont particulièrement intéressantes :

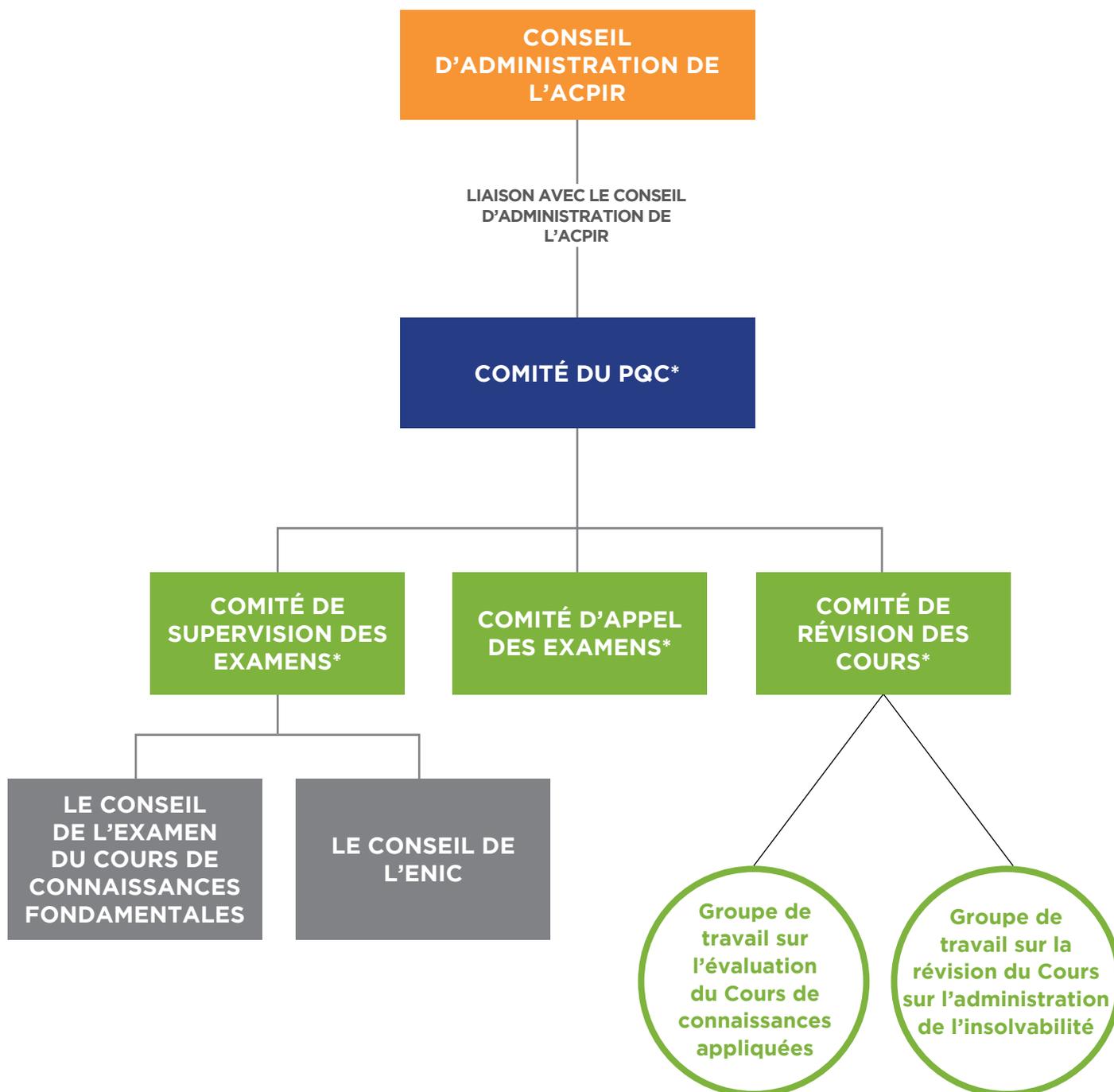
- 300 personnes se sont présentées à l'ENIC depuis qu'il a été administré pour la première fois en 2012;
- sur ce nombre, 218 ont réussi l'examen, soit un taux de réussite global de 73 %.

Le CPQC et ses sous-comités continuent de chercher des moyens d'améliorer la préparation aux examens afin que les candidats qualifiés aient à leur disposition les outils nécessaires pour réussir. Cette année, il a été convenu de publier en ligne l'examen et le guide d'évaluation de 2016 afin de donner aux candidats un outil supplémentaire pour se préparer.

J'aimerais souligner la contribution de tous ceux et celles qui participent à la gestion et à l'amélioration du PQC et les remercier, mais elles sont trop nombreuses pour que je les nomme tous et toutes. Ce sont en particulier les membres de notre comité et ceux du Comité de révision des cours, du Comité de supervision des examens, du Conseil de l'Examen du Cours de connaissances fondamentales et du Conseil de l'ENIC. Mentionnons aussi les nombreux bénévoles qui participent de façon ponctuelle à la correction des examens, donnent des présentations lors de la séance annuelle de tutoriel de préparation à l'ENIC ou font partie de groupes de travail spéciaux, les parrains qui appuient leurs candidats, des employés du BSF, des universitaires, des avocats ainsi que les membres et les employés de l'ACPIR qui aident à gérer le programme et à coordonner les travaux des divers comités. Toutes ces personnes donnent généreusement de leur temps et mettent leur savoir-faire au service du PQC et des candidats qui y sont inscrits.

**Chantal Gingras, PAIR, SAI**  
Présidente

# STRUCTURE DU PQC



\*Le surintendant des faillites peut désigner un membre d'office pour chacun de ces comités ou sous-comités.

# COMITÉ DU PROGRAMME COMMERCIAL

<b>*Brad Newton, CPA, CA, PAIR, CBV</b>	<b>Ont.</b>
<b>Jorden Sleeth, CPA, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>Stefano Damiani, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>Stephen Ferguson, CPA, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>David Goldband, CPA, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>Karen Kimel, CPA, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>Alex MacFarlane, LL. B.</b>	<b>Ont.</b>
<b>Jeffrey Rosenberg, CPA, CA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>Adam Sherman, MBA, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>Surriya Sarin, PAIR</b>	<b>Ont.</b>
<b>*Président</b>	



Le premier colloque annuel CAIRP Exchange de l'ACPIR, présenté en mai 2016, a connu un franc succès. Le Comité du programme commercial et le Comité de la formation continue ont élaboré ensemble une activité d'apprentissage d'une journée répondant aux besoins des professionnels qui exercent leurs activités auprès des grandes et moyennes entreprises ainsi que des consommateurs. Le taux de participation a dépassé l'objectif fixé : le programme de 2016 a attiré 340 personnes – membres de l'ACPIR, avocats, juges, banquiers et responsables de la réglementation. Nous avons par ailleurs eu recours à la technologie du sondage interactif pour améliorer la participation de l'auditoire.

## Trois conférenciers d'honneur y ont pris la parole :

- Benjamin Tal, économiste en chef adjoint chez CIBC – Marchés mondiaux, a fait connaître son point de vue concernant les tendances économiques mondiales actuelles et futures et leur incidence sur l'économie canadienne;
- Scott Stewart, chef de la direction chez IBI Group Inc., a brièvement décrit comment son entreprise avait remporté, sous sa gouverne, le prix International Turnaround of the Year;
- Paul Beeston, ancien président-directeur général du club de baseball les Blue Jays de Toronto, a raconté ce qu'il avait fallu faire pour transformer l'équipe et l'amener à remporter la série mondiale en 1992 et en 1993. Il a aussi discuté des initiatives en cours pour reconstruire les Blue Jays.

Le programme comprenait aussi des séances à l'intention des professionnels exerçant leurs activités auprès des consommateurs, des moyennes et des grandes entreprises :

## Consommateurs :

- simulation d'une assemblée des créanciers dans le cadre d'une proposition en vertu de la section 1, au cours de laquelle il fut souligné l'importance primordiale de gérer les intérêts divergents de différents créanciers;
- analyse de la jurisprudence récente et de son incidence sur l'insolvabilité des consommateurs ainsi que des stratégies permettant d'aborder les changements en découlant;
- éclairage sur les meilleures pratiques à adopter lorsque la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) et les instructions du surintendant ne fournissent pas d'orientation claire; et
- informations que les professionnels de l'insolvabilité doivent communiquer aux unités des enquêtes spéciales du BSF afin de les aider à gérer les infractions commises dans le domaine de la faillite et l'insolvabilité.

## Moyennes entreprises :

- présentation par Exportation et Développement Canada (EDC) du fonctionnement de ses programmes, de leur incidence sur un prêteur garanti ainsi que des critères d'admissibilité pour présenter une réclamation;
- analyse des questions cruciales liées aux réclamations au titre des privilèges de la construction, en référence à des dossiers tels Atlas Block Co. Ltd et Iona Contractors Ltd;
- discussions concernant des réclamations garanties particulières et leur incidence sur les créanciers garantis ainsi que sur les honoraires des professionnels.

### Grandes entreprises :

- analyse des avantages et des inconvénients de la LFI par rapport à la LACC et les circonstances où il est approprié d'utiliser l'une ou l'autre de ces lois;
- points essentiels à considérer dans les secteurs de l'exploitation pétrolière, gazière et minière en difficulté;
- examen des subtilités en matière d'insolvabilité transfrontalière avec des endroits autres que les États-Unis comme, par exemple, les Antilles, l'Afrique et l'Europe.

Les professionnels exerçant leurs activités auprès des moyennes et grandes entreprises se sont regroupés pour une présentation de la jurisprudence récente avec des juges de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, qui ont eu l'occasion de faire le point sur la jurisprudence concernant ces entreprises et donné un aperçu des types de procédures et d'enjeux observés dans les salles d'audience partout au pays.

Je tiens à remercier tous les membres du comité

pour leur travail acharné et leur dévouement lors de la préparation et de la tenue de ce premier colloque annuel CAIRP Exchange de l'ACPIR.

J'aimerais aussi remercier nos éminents conférenciers ainsi que nos nombreux commanditaires, sans lesquels nous ne pourrions offrir des programmes aussi intéressants. Mentionnons entre autres les cabinets d'avocats Aird & Berlis, Cassels Brock, Dickinson Wright, Gardiner Roberts, Gowlings, Loopstra Nixon, McMillan, Miller Thomson, Minden Gross et Thornton Grout Finnigan ainsi que les bureaux de syndics Alvarez & Marsal, BDO, Deloitte, Ernst & Young, FTI Consulting, Fuller Landau, Grant Thornton, KPMG, KSV, PwC et Richter.

**Brad Newton**, CPA, CBV, PAIR, SAI  
Président



# COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

**\*Kimberley Burke, PAIR**  
**Karen Adler, PAIR**  
**Douglas G. Collins, CPA, CGA, PAIR**  
**Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR**  
**Angela Lock, PAIR**  
**Erez Cukierman, PAIR**  
**Michelle Grant, PAIR**  
**John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR**  
**Guylaine Houle, BCL, FPAIR**  
**Brian Williams, CPA, CMA, PAIR**  
**\*Présidente**

Le Comité de la formation continue de l'ACPIR s'efforce de choisir des sujets pertinents afin d'enrichir les connaissances des membres. Il cherche à retenir les services de conférenciers dynamiques et à éviter tout chevauchement entre les sujets traités lors des séances de formation.

En 2016, les forums de l'ACPIR sur l'insolvabilité et la réorganisation se sont tenus dans cinq villes canadiennes, soit Vancouver, Calgary, Winnipeg, Montréal et Halifax.

Compte tenu de la tendance à la baisse de la participation aux forums et de la concurrence croissante observées au cours des dernières années, le comité a décidé d'innover et d'apporter des modifications aux forums de 2016.

Dans le but de stimuler l'interaction des participants lors des séances de formation, le comité a choisi d'utiliser le sondage interactif pour deux séances, soit Questions de pratique professionnelle des syndicats et Unique Assets (en anglais seulement). Une simulation d'une assemblée des créanciers constitue une autre nouveauté aux forums de 2016. Pour les besoins de cette simulation, des syndicats, des avocats et des bailleurs de fonds ont collaboré ensemble afin de souligner l'importance cruciale de gérer les intérêts divergents de différents créanciers.

Afin d'éviter, dans la mesure du possible, tout chevauchement et toute répétition de la jurisprudence présentée le comité a décidé de regrouper les professionnels exerçant leurs activités auprès des moyennes entreprises et des consommateurs afin de leur présenter une seule revue jurisprudentielle animée par deux avocats.

**N.-É.** Des mises à jour du Bureau du surintendant des faillites (BSF) et de l'ACPIR ainsi que des séances intitulées *Corporate Hot Topics* et *Being on the Lookout for Bankruptcy Offences* étaient également au programme.

**Ont.** À Toronto, le Comité de la formation continue et le Comité du programme commercial ont présenté une activité conjointe – le tout premier CAIRP Insolvency and Restructuring Exchange, ou CAIRPEX. Cette activité unique en son genre pour l'ACPIR, articulée autour de trois thèmes distincts, visait à répondre aux intérêts spécifiques des professionnels exerçant leurs activités auprès des consommateurs, des moyennes et des grandes entreprises. Au cours de la journée, les participants ont pu entendre trois conférenciers d'honneur – un économiste et deux conférenciers spécialisés dans le redressement d'entreprises et d'une équipe sportive.

Dans l'ensemble, les forums de 2016 ont été très bien accueillis et le nombre de participants a augmenté dans certaines villes.

De nombreux bénévoles contribuent toujours au succès des activités organisées par le Comité de la formation continue – les nombreux conférenciers qui donnent généreusement de leur temps et partagent leur savoir-faire, les bénévoles locaux qui contribuent au bon fonctionnement de la journée et, bien entendu, les membres du comité qui consacrent un nombre incalculable d'heures à planifier des activités, à recruter des conférenciers et à apporter leur aide à toutes les étapes de la planification. Merci à tous et à toutes.

Le comité est reconnaissant envers le BSF pour sa participation active aux forums annuels de l'ACPIR et son soutien à ces réunions.

Au nom du comité, je tiens aussi à remercier le personnel de l'ACPIR pour son aide et son appui : Christina Contesti, Bea Casey, Andrew Flynn et, plus particulièrement, Natalie Alfano, qui s'est ajoutée à mi-parcours. Tout comme les Blue Jays de M. Beeston, nous avons pu compter sur une équipe exceptionnelle.

**Kimberley A. Burke, B.A. (spéc.), PAIR, SAI**  
*Présidente*

# COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

**\*Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC**

**Mary Buttery, LL. B.**

**Paul Casey, CPA, CA, FPAIR**

**J. F. (Jim) Gilchrist, CPA, CA, PAIR**

**Philippe Larocque, CPA, CA, PAIR**

**Jeff Lee, c. r.**

**Sanjeev Mitra, LL. B.**

**Mark Rosen, LL. B., PAIR**

**Martin Rosenthal, CPA, CA, PAIR**

**\*Président**

**C.-B.**

**C.-B.**

**Ont.**

**C.-B.**

**QC**

**Sask.**

**Ont.**

**N.-É.**

**QC**

Le Comité consultatif de rédaction est responsable du contenu technique et éditorial de *Rebuilding Success*, magazine officiel de l'ACPIR. Depuis son lancement en 2002, ce magazine n'a cessé d'évoluer pour devenir une publication de premier plan qui aborde un large éventail de sujets ayant une incidence sur les intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

*Rebuilding Success*, qui est publié deux fois l'an, compte maintenant près de 5 000 lecteurs. Il est distribué non seulement aux membres réguliers de l'ACPIR et aux participants à son programme de formation, mais aussi à des avocats, des bailleurs de fonds, des responsables de la réglementation, des universitaires et d'autres professionnels dont les activités sont axées sur le système canadien d'insolvabilité et de réorganisation.

Le magazine se veut une publication pratique et instructive qui vise à aider les professionnels à se renseigner sur les enjeux récents et les nouveautés dans le domaine juridique canadien et à mieux les comprendre. Les numéros publiés cette année allaient dans ce sens et comportaient plusieurs analyses de décisions judiciaires importantes dans des dossiers d'insolvabilité très médiatisés et des articles portant sur les répercussions que peut avoir une procédure d'insolvabilité sur une couverture d'assurance, les menaces contre la cybersécurité, la question de savoir si, et dans quelles circonstances, un officier du tribunal peut renoncer au secret professionnel de l'avocat, les difficultés auxquelles se heurte l'industrie du vison et les défis à relever dans le secteur de la construction au Québec.

Le magazine met régulièrement à l'honneur des membres influents du milieu canadien de la réorganisation. Au cours de l'année, nous avons brossé le portrait de l'honorable juge Martin Castonguay et présenté quatre femmes du milieu de l'insolvabilité qui ont raconté leur parcours professionnel et expliqué les similitudes et les différences par rapport à celui de leurs collègues masculins.



La publication de *Rebuilding Success* repose sur l'appui de ses annonceurs. Le comité est heureux de constater qu'un nombre croissant de cabinets spécialisés en insolvabilité et en réorganisation, de cabinets d'avocats et d'autres fournisseurs de services utilisent notre magazine pour se faire connaître sur le marché canadien et proposer leurs services.

Le Comité consultatif de rédaction présente différentes perspectives sur des questions touchant l'insolvabilité et la réorganisation dans toutes les régions du pays. Il était composé cette année de membres de l'ACPIR, d'avocats spécialisés en insolvabilité et d'un banquier responsable des comptes spéciaux. Chaque membre a grandement contribué au choix des sujets et au recrutement d'auteurs pour le contenu éditorial du magazine. Je tiens à remercier sincèrement toutes ces personnes pour leur précieux apport aux numéros de *Rebuilding Success* publiés cette année.

**Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC**  
Président

# COMITÉ DES FINANCES

**\*Craig Munro, CPA, CA, PAIR**

**Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC**

**John Page, FCPA, FCA, PAIR**

**Jorden Sleeth, CPA, CA, PAIR**

**\*Président**

**C.-B.**

**C.-B.**

**Ont.**

**Ont.**

En raison du déficit de 417 515 \$ enregistré au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'ACPIR a déployé beaucoup d'efforts durant la dernière année afin de redresser sa situation financière. Le travail d'analyse effectué par Ali Hemani, directeur des finances et de l'administration, a grandement contribué à identifier les facteurs à l'origine de ce déficit.

Selon son analyse, bien que l'ACPIR soit parvenue à contenir ses dépenses, ses revenus ont diminué de façon constante depuis l'exercice financier 2012, principalement en raison de la diminution du nombre d'inscriptions aux cours du PQC et de la participation aux cours de formation continue.

Heureusement, bon nombre de facteurs ayant contribué au déficit de l'an dernier ne sont pas survenus au cours de l'exercice 2017 et l'ACPIR est revenue en situation excédentaire.

La performance financière de l'ACPIR repose surtout sur le nombre d'inscriptions aux cours du PQC et la participation aux programmes de formation continue. Le Comité des finances a toutefois passé en revue certains processus de gestion et de performance afin d'aider la direction et le conseil d'administration dans leur prise de décisions et l'implantation des priorités stratégiques. À titre d'exemple, il a procédé :

- à un examen complet des coûts associés à chaque programme offert dans le cadre du PQC au cours des cinq dernières années afin d'en évaluer la marge contributive estimée et de faciliter ainsi la préparation du budget;

- à l'établissement d'un objectif de marge contributive pour chaque comité afin de les aider dans la préparation de leur budget annuel;
- à l'actualisation des rapports mensuels afin d'être en mesure de déceler en temps opportun tout écart matériel par rapport au budget; et
- au maintien des efforts visant à contenir les coûts administratifs en ligne avec les droits d'adhésion annuels.

Comme mentionné dans le rapport annuel 2015-2016, le conseil d'administration avait approuvé la recommandation du Comité des finances préconisant la création d'une réserve générale pour imprévus de 1,2 million de dollars à même les capitaux propres affectés de l'ACPIR. Conformément à la politique établie, le Comité des finances a examiné le montant de la réserve et n'y a pas recommandé de changement pour l'exercice 2016-2017.

Avant la rédaction du présent rapport, le directeur des finances et de l'administration de l'ACPIR a informé le comité exécutif qu'il quittait l'Association pour fonder son propre cabinet d'experts-conseils. M. Hemani, qui était au service de l'ACPIR depuis cinq ans, a beaucoup apporté à notre organisation.

Le processus de recrutement pour le remplacement de M. Hemani est maintenant complété et nous prévoyons vous présenter le nouveau directeur des finances et de l'administration lors de la conférence annuelle d'août prochain.

J'aimerais remercier personnellement M. Hemani pour tous ses efforts et son engagement envers l'ACPIR. Je lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle entreprise. Je tiens aussi à remercier les membres du Comité des finances pour le temps, les efforts et les conseils dont ils nous ont fait bénéficier tout au long de l'exercice.

**Craig Munro, CPA, CA, PAIR**  
*Président*

# COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

\*Donna Collins, FPAIR

Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC

Bill Courage, CPA, CA, FPAIR

Guyaine Houle, BCL, FPAIR

Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)

Peter Wedlake, LL. B., FPAIR

\*Présidente

Man.

C.-B.

Ont.

QC

Ont.

N.-É.

## PRIX ET DISTINCTIONS DÉCERNÉS PAR L'ACPIR EN 2016-2017

### Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (FPAIR)

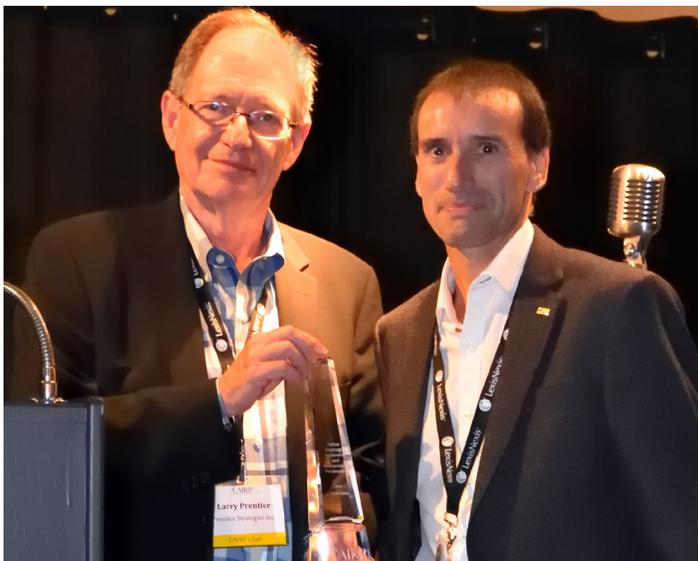
Paul Casey, CPA, CA, PAIR – Restructuration Deloitte Inc.

### Prix du mérite pour les nouveaux membres

Sean Stack, PAIR – S. R. Stack & Company Ltd.

### Prix du bénévole exceptionnel

Catherine Hristow, CPA, CMA, PAIR – Restructuration Deloitte Inc.



Le président nouvellement élu Larry Prentice (à g.) remet le prix du FPAIR à Paul Casey.

En 2016-2017, le Comité de nomination aux prix et distinctions (CNPD) a reçu des propositions de candidatures pour le Prix du bénévole exceptionnel et le Prix commémoratif Keith G. Collins, et a formulé ses recommandations au conseil d'administration sur l'attribution de ces prix. Le comité est ravi d'annoncer que ses recommandations ont été acceptées.

Les prix et distinctions ont été annoncés et remis au cours de la Conférence annuelle de l'ACPIR qui s'est tenue à Montréal en août 2016.

Chaque année, l'ACPIR sollicite des candidatures pour les prix suivants :

### Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation

Le titre de fellow est la plus haute distinction que l'ACPIR puisse décerner afin de rendre hommage aux membres qui ont dispensé de façon soutenue des services exceptionnels à l'Association et qui ont fait une contribution notable à la pratique de l'insolvabilité au Canada.

### Prix commémoratif Keith G. Collins

Keith G. Collins, FPAIR, a été président de l'ACPIR (appelée à l'époque « Association canadienne de l'insolvabilité ») en 1980-1981. Il est décédé en 2006 à l'âge de 71 ans. M. Collins était un gentleman et un professionnel. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement lui ont valu le respect des membres de la profession et de la collectivité où il exerçait ses activités. D'un commun accord, l'ACPIR et l'Institut des comptables agréés ont reconnu sa contribution en lui décernant le titre de fellow, leur plus haute distinction.

En 2007, l'ACPIR a créé le Prix commémoratif Keith G. Collins pour souligner le rôle de modèle qu'a joué M. Collins et inciter d'autres membres de la profession, ou des personnes désireuses d'y accéder, à suivre son exemple.

### Prix du mérite pour les nouveaux membres

Ce prix rend hommage aux nouveaux membres qui ont obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des cinq dernières années et qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers aspects de leur vie personnelle et professionnelle. Il favorise l'émergence des futurs chefs de file de l'ACPIR en encourageant les nouveaux membres de la profession à adopter des pratiques exemplaires et à faire preuve d'excellence, d'intégrité, d'innovation, de dévouement et d'équilibre. Les candidats doivent manifester leur attachement aux valeurs fondamentales de l'ACPIR et promouvoir ses membres en tant que spécialistes de première ligne à consulter pour obtenir de l'information et se renseigner sur les solutions en matière d'insolvabilité et de réorganisation.

### Prix du bénévole exceptionnel

Créé par le Comité exécutif en 2008, le Prix du bénévole exceptionnel vise à souligner le travail exceptionnel d'individus qui ont fourni un service exemplaire à l'association et à les remercier de leur contribution en tant que bénévoles. Le prix rend hommage à une personne choisie pour l'ensemble de ses réalisations sur plusieurs années ou encore pour les services qu'elle a rendus dans le cadre d'une activité en particulier.

Pour obtenir plus de détails sur les prix et distinctions décernés par l'ACPIR, rendez-vous à <http://www.cairp.ca/fr/professionnels-de-l-insolvabilite/adherer-a-l-acpir/prix-et-distinctions/>.

**Le comité encourage fortement tous les membres à consulter le site Web de l'ACPIR pour prendre connaissance des critères d'attribution de chacun des prix et à soumettre la candidature de leurs pairs.**

*Donna L. Collins, B. A., B. Comm. (spéc.), FPAIR, SAI  
Présidente*



Les coprésidentes de la conférence on remis un prix surprise à Paul Casey, amateur inconditionnel des Maple Leafs de Toronto.

# COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

**\*Mary Ann Marriott, PAIR**

**Steve Erwin**

**Nathalie Brault, CPA, CMA, PAIR**

**Daniel Budd, PAIR**

**Michelle Grant, PAIR**

**Jennifer McCracken, PAIR**

**Matthew Munro, CPA, CGA, PAIR**

**François Noël, MBA, PAIR**

**\*Présidente**

**N.-É.**

**Ont.**

**QC**

**QC**

**C.-B.**

**C.-B.**

**N.-B.**

**QC**



Le Comité des médias et communications (CMC) a réussi avec brio à maintenir et à renforcer la présence de l'ACPIR dans les médias sociaux en 2016-2017.

Le CMC a pour mandat d'examiner et d'approuver le contenu numérique diffusé par l'ACPIR dans les médias sociaux et autres moyens de communication en ligne. Au cours de l'exercice, nous avons publié 15 blogues portant sur divers sujets d'intérêt pour nos membres et le grand public.

La fréquentation de nos sites de médias sociaux n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière année. Le nombre d'abonnés au compte Twitter de l'ACPIR (@cairp\_acpir) est passé de 620 l'an dernier à 1 370. Nos gazouillis ont été retransmis par des organisations bien en vue, entre autres par le *Wall Street Journal*, INSOL International et divers ministères. Vous pouvez par ailleurs suivre l'ACPIR sur Facebook à l'adresse [facebook.com/cairp.ca](https://facebook.com/cairp.ca).

Grâce à son compte LinkedIn, l'ACPIR est demeurée en contact avec plus de 606 professionnels, dont bon nombre de ses membres et d'autres intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation à l'échelle internationale, entre autres des avocats et des juges.

Le blogue ACPIR ([cairp.ca/media/CAIRPblog](https://cairp.ca/media/CAIRPblog)) continue de diffuser des billets divertissants et instructifs portant sur des sujets variés. Les billets publiés cette année, rédigés par des membres et des amis de l'ACPIR, exploraient divers sujets, entre autres les femmes dans le milieu de l'insolvabilité, la réorganisation dans l'industrie pétrolière et gazière, le droit de l'insolvabilité, des comptes rendus produits par des professionnels locaux ayant participé à INSOL International, une analyse de décisions rendues par les tribunaux dans le domaine de l'insolvabilité et divers articles portant sur des questions touchant l'endettement des consommateurs et la préparation de budgets.

Le nouveau site Web de l'ACPIR ([CAIRP.ca/fr](https://CAIRP.ca/fr)) a été bien accueilli. La fréquentation est demeurée stable et les visiteurs ont consulté mensuellement en moyenne 200 pages, atteignant un nombre record de 507 en septembre

2016. Nous avons amorcé une deuxième révision ainsi qu'une mise à jour du contenu et de la présentation du site, lesquelles devraient être complétées cet été en même temps que la mise à niveau du système de gestion de contenu utilisé pour ajouter du contenu au site Web.

Parmi les points saillants du dernier exercice, mentionnons la participation de l'ACPIR aux initiatives nationales de littératie financière menées sous la direction de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada ainsi qu'une rencontre ultérieure avec des représentants de l'Agence pour discuter d'autres possibilités de collaboration.

Les efforts de l'ACPIR pour se joindre au dialogue national sur la littératie financière ont été récompensés : notre campagne dans les médias sociaux a été la plus remarquée à ce jour pour l'Association. Les 77 gazouillis que nous avons affichés au cours de cette période ont connu un succès sans précédent avec plus de 18 500 consultations. La promotion sur Facebook de nos blogues portant sur la littératie financière a également progressé pour atteindre plus de 2 700 personnes.

Le CMC et le Comité des communications ont adopté une approche proactive dans leurs discussions et communications concernant la nouvelle désignation de syndic autorisé en insolvabilité approuvée par le Bureau du surintendant des faillites en avril 2016.

Le CMC continuera d'explorer de nouvelles façons d'inciter les intervenants du milieu de l'insolvabilité à partager leur savoir-faire et faire connaître leur parcours sur les différentes plateformes de médias sociaux afin de renforcer les liens avec le milieu et la population en général.

Les personnes qui souhaitent publier un billet sur notre blogue sont invitées à communiquer avec Andrew Flynn, chef des communications, à l'adresse [andrew.flynn@cairp.ca](mailto:andrew.flynn@cairp.ca).

**Mary Ann Marriott, PAIR, SAI**  
Présidente

# COMITÉ DES NOUVEAUX MEMBRES

**\*Jean-François Cliche, PAIR**  
**Nicholas To, CPA, CMA, PAIR**  
**Kevin Brennan, CPA, CA, PAIR**  
**Linda Paul, PAIR**  
**Daniel Budd, PAIR**  
**Shannon Desaulniers, PAIR**  
**Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR**  
**Patricia Marshall, PAIR**  
**\*Président**

**QC**  
**Ont.**  
**C.-B.**  
**C.-B.**  
**QC**  
**Ont.**  
**NS**  
**C.-B.**

Le Comité des nouveaux membres est composé de représentants provenant de diverses firmes et régions du pays, qui ont tous à cœur la profession et qui croient en l'importance d'une association nationale. Il a comme principaux objectifs de favoriser l'implication des nouveaux membres—ceux qui ont obtenu la désignation de PAIR au cours des cinq dernières années—et de faire la promotion de leurs points de vue ainsi que de leurs intérêts au sein de l'ACPIR.

Lors de la dernière année, le Comité des nouveaux membres s'est consacré au lancement et à la gouverne d'un projet pilote de mentorat. Ce projet se veut un outil additionnel offert aux candidats à la profession qui souhaitent obtenir une aide complémentaire d'un confrère ayant récemment complété le programme de formation. Il ne s'agit pas d'une substitution ou d'un remplacement des outils déjà existants ou du programme de parrainage actuel, mais bien d'un complément qui permettra aux candidats à la profession de bénéficier de l'expérience d'un nouveau membre pour les guider dans leur processus d'apprentissage.

La mesure de la performance de ce projet pilote et son accueil par ses usagers permettra au Comité des nouveaux membres de soumettre des recommandations au conseil d'administration de l'ACPIR ainsi qu'au Comité de formation continue sur sa pertinence et son efficacité.

Cette année encore, le comité a sondé les nouveaux syndicats autorisés en insolvabilité sur un sujet les préoccupant. En juin dernier, il a consulté les candidats à la profession ainsi que les nouveaux membres sur leur perception du programme de formation des PAIR. Ce sondage avait comme objectif de fournir des informations précises aux décideurs du CPQC afin qu'ils puissent mesurer efficacement le degré de satisfaction envers le programme de formation ainsi que de son appréciation par ceux l'ayant complété. Le comité souhaite que les résultats de ce sondage constructif puissent être utilisés dans le processus continu d'amélioration de la formation offert par l'Association.



Graham Page et Warren Leung profitent de la conférence annuelle



Le chef des secteurs de l'industrie nord-américaine de BMO, Mark Shoniker, en discussion avec le nouveau membre Adam Hutchens

Les nouveaux membres représentent l'avenir de la profession et de l'ACPIR. L'importance de ce comité ne fait aucun doute et le comité espère que les membres de l'Association auront toujours une oreille attentive aux recommandations, idées et préoccupations de la nouvelle génération de professionnels en insolvabilité.

**Jean-François Cliche, PAIR, SAI**  
*Président*

# COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

**\*Colleen Craig, CPA, CA, PAIR**  
**Joe Healey, CPA, CA, PAIR**  
**Sheri Aberback, CFE, PAIR**  
**Marla Adams, CPA, CA, PAIR**  
**Noel Andrews, PAIR**  
**Bruce Caplan, PAIR**  
**John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR**  
**Stanley Hopkins, CPA, CA, PAIR**  
**Karen Horvath, PAIR**  
**Robert Johnson, CPA, CA, PAIR**  
**Mario Mainella, CPA, CA, PAIR**  
**\*Présidente**

Le Comité de conduite professionnelle (CCP) joue un rôle essentiel en permettant à l'ACPIR de respecter et de maintenir son engagement à favoriser le professionnalisme, la crédibilité et l'objectivité de ses membres. Le comité s'occupe de toutes les plaintes qui lui sont adressées concernant la conduite des membres et des associés de l'Association. Par souci d'équité et de transparence, il est composé d'un représentant de chaque association provinciale.

Le comité traite un vaste éventail de dossiers se rapportant à la conduite professionnelle, par exemple ceux ayant trait au manque d'éthique ou d'honnêteté, aux communications (y compris le défaut de donner suite à des demandes ou de rendre compte sur une transaction), aux retards déraisonnables, aux affirmations trompeuses, au comportement irrespectueux ou discriminatoire, ou encore au défaut de rendre compte sur les fonds ou actifs sous son contrôle.

Le comité fait aussi enquête sur les plaintes concernant la publicité des membres de l'ACPIR pour déterminer si elle enfreint les Règles de conduite professionnelle,

**C.-B.** les Normes de pratique professionnelle ou encore  
**Man.** les règlements de l'ACPIR. Les plaintes relatives aux  
**QC** instructions émises par le Bureau du surintendant des  
**Sask.** faillites (BSF) ne relèvent pas de sa compétence. Toute  
**TN** plainte se rapportant expressément à ces instructions,  
**Man.** notamment l'instruction sur la désignation de syndic  
**Ont.** et la publicité faite par les syndicats, doit être déposée  
**N.-É.** directement auprès du BSF.

**Alb.** Le comité a fermé quatre dossiers entre le 1<sup>er</sup> avril  
**N.-B.** 2016 et le 31 mars 2017. Cinq dossiers de conduite  
**C.-B.** professionnelle étaient encore ouverts au 31 mars 2017,  
mais tous les dossiers relatifs à la publicité étaient  
fermés. Deux autres dossiers sont en attente de  
poursuites judiciaires. Le comité continue de se réunir  
tous les mois pour assurer un traitement équitable et  
efficace des plaintes.

J'aimerais remercier tous mes collègues du CCP ainsi que le personnel de l'ACPIR pour leur engagement continu. Il est évident que nos efforts collectifs sont essentiels au bon fonctionnement du comité. Selon mon expérience, la participation au comité peut être exigeante pour diverses raisons, entre autres le temps qu'il requiert, la nature des dossiers, la profondeur des analyses requises et les conflits possibles avec les plaignants et les membres. Le professionnalisme et le dévouement de tous sont fort appréciés.

J'aimerais remercier tout particulièrement nos enquêteurs qui ont apporté leur aide au cours de l'exercice écoulé. Sans leurs efforts de tous les instants, le CCP ne pourrait s'acquitter de sa mission essentielle. Comme je l'ai mentionné dans le rapport de l'exercice précédent, les enquêteurs nommés par le CCP sont dorénavant autorisés à comptabiliser les heures qu'ils consacrent aux enquêtes au titre des heures de perfectionnement professionnel obligatoire pour leur participation active. Tout membre intéressé à agir comme enquêteur pour le CCP devrait communiquer avec l'ACPIR à l'adresse [info@cairp.ca](mailto:info@cairp.ca).

**Colleen Craig, CPA, CA, PAIR**  
*Présidente*

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN STRATÉGIQUE

**\*Chantal Gingras, PAIR**

**Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC**

**Dave Johnson, CPA, CGA, CFE (à la retraite),  
FPAIR**

**André Bolduc, CPA, CA, PAIR**

**Paul Casey, CPA, CA, FPAIR**

**Jean-François Cliche, PAIR**

**Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR**

**Robert (Rob) Hunt, CPA, CA, PAIR**

**Jennifer McCracken, PAIR**

**Craig Munro, CPA, CA, PAIR**

**Robert (Rob) Shier, CPA, CA, PAIR**

**QC** Parmi la liste des priorités, la promotion de  
**BC** l'Association arrive au troisième rang après la formation  
et la défense d'intérêts.

**MB** Le groupe de travail s'est également penché sur la mise  
**ON** à jour des énoncés de vision, de mission et de valeurs  
**ON** de l'ACPIR :

## **QC** Vision :

**ON** L'ACPIR est la principale association au Canada pour la  
**NS** formation et la défense d'intérêts des professionnels de  
**BC** l'insolvabilité et de la réorganisation et l'élaboration des  
**BC** normes de pratique professionnelle.

## **ON** Mission :

Promouvoir l'excellence auprès des professionnels  
en leur offrant des occasions de perfectionnement  
professionnel continu.

Établir les compétences requises et offrir une formation  
aux candidats à la profession de professionnels de  
l'insolvabilité et de la réorganisation.

Renforcer la confiance du public envers nos membres  
en établissant des règles de conduite professionnelle et  
des normes de pratique professionnelle.

Promouvoir l'administration équitable, transparente et  
efficace du système d'insolvabilité et de réorganisation  
au Canada.

## **Valeurs :**

L'ACPIR et ses membres misent sur le  
professionnalisme, la crédibilité et l'objectivité. (Aucun  
changement)

Le groupe de travail s'est aussi penché sur de  
nombreuses questions qui devront faire l'objet de  
discussions plus approfondies en vue de l'élaboration  
d'une vision à long terme pour l'ACPIR dans les  
domaines clés de la formation continue, de la  
formation des étudiants, de la défense d'intérêts et  
du rayonnement des membres. De nouveaux groupes  
de travail ont été créés dans chacun de ces secteurs.  
Ils nous ont rendu compte de leurs travaux et leurs  
rapports ont été transmis au conseil d'administration et  
au Comité exécutif de l'ACPIR.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont  
participé au processus de consultation ainsi que les  
membres des différents groupes de travail qui ont  
participé à l'élaboration des nouvelles priorités de l'ACPIR.

**Chantal Gingras, PAIR**  
*Présidente*

À la fin de 2015, le conseil d'administration de l'ACPIR a  
jugé que les principaux objectifs du Plan stratégique de  
2012 avaient presque tous été rencontrés. En décembre  
2015, un nouveau Groupe de travail sur le plan stratégique  
a été créé pour présenter à l'Association des objectifs  
précis et actualisés qui orienteront ses travaux au cours  
des prochaines années.

Le groupe de travail a tenu de nombreuses conférences  
téléphoniques ainsi qu'une rencontre commune de  
réflexion avec le Comité exécutif de l'ACPIR, en septembre  
2016, afin d'élaborer des stratégies qui sauront donner  
un nouvel élan à l'Association, de réviser ses énoncés  
de vision et de mission et d'élaborer un plan stratégique  
détaillé permettant d'atteindre ces nouveaux objectifs.

Le groupe de travail a mené de vastes consultations  
auprès des membres de l'ACPIR et d'autres  
intervenants partout au pays et à l'étranger. Jamais  
l'ACPIR n'avait consulté autant de répondants en vue  
de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. Les  
commentaires reçus lors de ces consultations ont  
fait ressortir quatre axes majeurs d'intervention : la  
formation, la défense d'intérêts, la promotion ainsi que  
les frais de cotisation en lien avec la croissance du  
nombre de membres.

**La formation**, qui inclut à la fois le PQC et les activités  
de formation continue organisées par l'ACPIR, a  
été citée par tous les intervenants comme étant la  
principale priorité de l'Association.

**La défense d'intérêts** vient au second rang pour les  
membres de l'ACPIR. Dans le cadre d'un sondage où on  
leur demandait de choisir leurs deux principales priorités,  
un peu plus de 50 % des répondants anglophones et plus  
de 60 % des répondants francophones ont mentionné  
la défense d'intérêts dans des domaines clés ayant une  
incidence sur les membres.

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION

**\*Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR**

**Chantal Gingras, PAIR**

**L'hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (avec mention),  
D.E.C.D., D. de l'U. (avec mention),  
LL.D., Ad. E.**

**Jim Moses, PAIR**

**David Stewart**

**Peter Wedlake, LL.B., FPAIR**

**Melanie Wengle, B.A., LL. B., PAIR**

**Randy West, CPA, CA, PAIR**

**\*Présidente**

Le Groupe de travail sur la tarification des dossiers d'administration sommaire a été créé au printemps 2013 afin de produire un rapport sur la tarification applicable aux dossiers de faillite sous administration sommaire. La méthode de calcul utilisée pour établir les honoraires des syndics dans ces dossiers a été révisée pour la dernière fois en 1997 dans le cadre des modifications législatives apportées à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI). Des amendements ultérieurs ont changé la complexité et la durée de l'administration de certains dossiers, mais la méthode de calcul n'a pas été ajustée en conséquence.

En février 2014, le Comité exécutif de l'ACPIR a présenté une proposition préliminaire au Bureau du surintendant des faillites (BSF) en vue de modifier la tarification. Le BSF a alors demandé à l'ACPIR de lui fournir des éléments d'information supplémentaires ainsi qu'une analyse détaillée à l'appui de sa demande.

Le comité spécial qui a été mis sur pied a recommandé de retenir les services d'un expert-conseil indépendant pour effectuer une étude solide et convaincante à l'appui de la demande de l'ACPIR.

L'Association a donc fait appel au statisticien Ed Weinstein, du Brondesbury Group, pour qu'il effectue une étude détaillée et factuelle qui a donné lieu à un sondage confidentiel auprès des associés directeurs de bureaux de syndics qui administrent des dossiers d'insolvabilité de consommateur. L'ACPIR a aussi invité tous ses membres à participer à un sondage afin de recueillir de l'information sur leurs activités et fonctionnement en général, pour avoir une meilleure idée de la gestion des ressources humaines et des défis qu'ils auraient à surmonter en cas de forte

**QC**

**QC**

**QC**

**Alb.**

**Ont.**

**N.-É.**

**Ont.**

**C.-B.**

augmentation du nombre de dossiers d'insolvabilité de consommateur. Le BSF a fourni au Brondesbury Group des données sur les dossiers d'administration sommaire déposés sur une période de 15 ans pour permettre aux statisticiens de les regrouper et d'analyser les frais réels engagés au cours de cette période.

L'examen de la rémunération des syndics pour les dossiers d'administration sommaire a pris fin en novembre 2016. À la lumière de cette étude, le conseil d'administration de l'ACPIR a conclu que les données recueillies ne permettraient pas de convaincre le BSF de la nécessité d'ajuster la grille tarifaire en vigueur pour les dossiers d'administration sommaire. À son avis, pour que l'examen de la rémunération prévue par la LFI soit effectué dans le cadre d'un processus législatif ou réglementaire, il aurait fallu une analyse tout aussi détaillée de la rémunération des syndics dans d'autres types de procédures sous le régime de la LFI dont, les dossiers de propositions de consommateur.

Plusieurs conclusions énoncées dans le rapport méritent cependant d'être soulignées :

- Les revenus médians tirés des honoraires facturés pour les dossiers d'administration sommaire, ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), n'ont pratiquement pas changé depuis 2000.
- Les revenus moyens tirés des honoraires facturés pour les dossiers d'administration sommaire étaient d'environ 250 \$ supérieurs à la médiane en 2000 (ou de près de 500 \$ en 2012, ajustés en fonction de l'IPC).
- Par suite des modifications apportées à la LFI en 2009, les syndics sont intervenus davantage dans certains types de dossiers, entre autres ceux où le débiteur n'en est pas à sa première faillite, ceux d'un débiteur à revenus élevés, d'un débiteur entreprise ou d'un débiteur fiscal.

Je tiens à remercier les membres du groupe de travail et du comité spécial pour leur engagement et le temps qu'ils ont généreusement donné, les membres qui ont participé au sondage effectué en 2016 ainsi que les bureaux qui ont fourni des données sur leurs dossiers.

**Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR**  
*Présidente*

# COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACPIR (SUITE)

## COMITÉ DES COMMUNICATIONS

\*Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC  
Chantal Gingras, PAIR  
Guylaine Houle, BCL, FPAIR  
Francyne Hunter, PAIR  
Debora Kwasnicky, PAIR

## COMITÉ DE SUPERVISION DE LA FORMATION CONTINUE

\*Karen Adler, PAIR  
Kimberley Burke, PAIR  
Jennifer McCracken, PAIR  
Brad Newton, CPA, CA, PAIR, CBV  
Jordan Sleeth, CPA, CA, PAIR

## COMITÉ DES PRATIQUES DES ENTREPRISES

\*Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR  
Joseph Healey, CPA, CA, PAIR  
Stephen Ferguson, PAIR  
Eugene Migus, PAIR  
Emmanuel Phaneuf, PAIR  
Wendy Anne Santoro, PAIR

## COMITÉ DE DISCIPLINE

\*Peter Wedlake, LL.B., FPAIR

C.-B.  
QC  
QC  
N.-É.  
C.-B.

Ont.  
N.-É.  
C.-B.  
Ont.  
Ont.

Ont.  
Man.  
Ont.  
Ont.  
QC  
Ont.

N.-É.

## COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

\*Karen Adler, PAIR  
Joseph Healey, CPA, CA, PAIR

Ont.  
Man.

## COMITÉ D'INTERVENTION

\*Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR  
Philippe Bélanger, LL.B., BCL  
Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FPAIR  
Christopher Galea, CPA, CA, PAIR  
Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L. (Hons.), D.E.C.D.,  
D.de l'U. (Hons.), L.L.D., Ad.E.  
Peter Wedlake, LL.B., FPAIR

Ont.  
QC  
QC  
Ont.  
QC  
N.-É.

## LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA BOURSE DE RECHERCHE LLOYD HOULDEN

\*Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR  
Prof. Stephanie Ben-Ishai, LL.B., LL.M.  
Kelly J. Bourassa, LL.B., LL.M.  
Hon. Mark Schragar, LL.L., B.C.L. (Oxon)

Ont.  
Ont.  
AB  
QC

## COMITÉ AD-HOC

Chantal Gingras, PAIR  
André Bolduc, CPA, CA, PAIR  
Virginie Comtois, CPA, CA, PAIR  
David Stewart  
Randy West, CPA, CA, PAIR

QC  
Ont.  
QC  
Ont.

## ADHÉRENTS À L'ACPIR

ANNÉE D'ADHÉSION					
	2016-17	2015-16	2014-15	2013-14	2012-13
MEMBRES <sup>1</sup>	<b>991</b>	995	978	954	931
ASSOCIÉS STAGIAIRES	<b>368</b>	354	342	365	422
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	<b>20</b>	24	24	23	23
ASSOCIÉS À VIE	<b>199</b>	181	167	157	175
MEMBRES INACTIFS <sup>2</sup>	<b>11</b>	11	13	13	14

1. Comprend les nouveaux membres et les membres pour lesquels le conseil d'administration a approuvé une dispense des droits.
2. Les membres qui n'exercent plus leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité peuvent obtenir le statut de membres inactifs. S'ils ne reprennent pas leurs activités dans un délai de cinq ans, l'ACPIR mettra fin à leur adhésion.

# RAPPORT DU TRÉSORIER

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du conseil d'administration, les états financiers vérifiés de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (exercice 2017). Vous trouverez ci-après mes observations sur les résultats financiers de l'exercice, la situation financière, l'excédent, les capitaux propres affectés et non affectés, les objectifs financiers pour l'exercice 2018 ainsi que les prévisions à long terme de l'ACPIR.

## État de la situation financière

Au 31 mars 2017, l'Association bénéficiait d'une solide position en matière de liquidités, avec 763 027 \$ en encaisse ainsi que 1 879 540 \$ en placements à long terme, pour un total de 2 642 567 \$. L'Association continue d'investir ses excédents dans des obligations émises par divers gouvernements provinciaux dont l'échéance s'échelonne de 2017 à 2024.

Comme il a été mentionné dans le rapport de l'exercice 2016, la Fondation canadienne de l'insolvabilité (FCI) a été dissoute le 12 novembre 2014. En vertu d'un accord de cession générale, ses fonds résiduels ont été transférés à l'ACPIR, au bénéfice exclusif de la Bourse de recherche commémorative Lloyd-Houlden. Au cours de l'exercice 2017, l'Association a décerné une bourse de recherche de 20 000 \$, réduisant ainsi à 48 818 \$ cette responsabilité inscrite au bilan.

L'augmentation de 357 092 \$ en espèces et placements à long terme, par rapport à l'exercice précédent, est attribuable en grande partie à un surplus d'exploitation de 253 639 \$ ainsi qu'à une augmentation des comptes fournisseurs occasionnée par le moment où ils ont été comptabilisés.

Du fait de ce surplus d'exploitation, l'Association disposait à nouveau d'un fonds de roulement positif au 31 mars 2017, à hauteur de 180 109 \$. Le passif à court terme de 679 705 \$ au 31 mars 2017 était supérieur de 84 565 \$ à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à la charge à payer pour les coûts associés au changement de direction.

## État des résultats d'exploitation

Grâce aux efforts concertés de ses membres, de son personnel, du conseil d'administration et du Comité exécutif, l'Association a réussi à résorber le déficit de 417 515 \$ de l'exercice 2016 et à enregistrer un excédent de 253 659 \$ pour l'exercice 2017. Les produits de l'Association pour l'exercice 2017 ont atteint 2 662 175 \$, en hausse de 445 114 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par :

- une hausse d'environ 165 000 \$ des produits provenant des frais d'adhésion;
- une hausse de 150 000 \$ au titre des frais de cours et d'examen du PQC;
- une augmentation de 125 000 \$ des produits provenant des commandites et des frais d'inscription aux ateliers de formation continue;
- une compensation de 16 000 \$ résultant des commandites et d'une diminution des coûts de la conférence annuelle.

L'Association a déclaré des charges reportées de 2 408 536 \$ pour l'exercice 2017, soit une diminution nette de 226 040 \$ par rapport à l'exercice 2016. Cette baisse généralisée s'explique par un contrôle plus rigoureux des coûts suite à diverses mesures mises en place, par exemple, la diminution du nombre de réunions en personne, la réduction du personnel et les efforts déployés pour rendre les comités imputables de leurs budgets.

## Comparaison avec le budget de l'exercice 2017

L'Association avait prévu un déficit de 362 474 \$ pour l'exercice 2017, en se fondant principalement sur une diminution envisagée du nombre d'inscriptions aux cours du PQC et sur un niveau de charges correspondant à celui de l'exercice 2016. Or, comme nous l'avons mentionné, grâce aux efforts concertés de tous, l'Association n'a pas enregistré de déficit. Le conseil d'administration prévoit un excédent budgétaire de 240 000 \$ pour l'exercice 2018 en supposant que les mesures de contrôle des coûts mises de l'avant se poursuivront et que l'accent sur la gestion financière se poursuivra.

## Résumé

Compte tenu de l'excédent enregistré au cours de l'exercice 2017, les capitaux propres non affectés ont augmenté pour atteindre 809 711 \$. Si l'on y ajoute les capitaux propres affectés de 1,2 million de dollars, le solde de l'actif net d'environ deux millions de dollars place l'Association dans une saine position financière.

Le conseil d'administration et le Comité exécutif aimeraient remercier les nombreux membres de l'ACPIR ainsi que son personnel pour tous les efforts qu'ils ont déployés au cours de l'exercice 2017 et qui ont permis de ramener l'Association en position excédentaire. Grâce à leurs efforts, nous pouvons envisager l'avenir financier de l'ACPIR avec optimisme.

**Craig Munro**, CPA, CA, PAIR  
Trésorier

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY  
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

**HILBORN**LLP

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

**la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals /  
l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Toronto (Ontario)  
Le 22 juin 2017

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Situation financière**

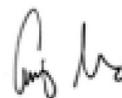
Au 31 mars	2017 \$	2016 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	763 027	370 898
Créances diverses	32 005	20 368
Charges payées d'avance	64 782	88 511
	<b>859 814</b>	479 777
Placements (note 3)	1 879 540	1 914 577
Immobilisations corporelles (note 4)	48 958	84 378
Immobilisations incorporelles (note 5)	-	1 151
	<b>1 928 498</b>	2 000 106
	<b>2 788 312</b>	2 479 883
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 6)	318 282	225 045
Produits reçus d'avance	361 423	370 095
	<b>679 705</b>	595 140
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	48 818	68 818
Incitatifs à la location reportés (note 8)	4 070	13 845
	<b>52 888</b>	82 663
	<b>732 593</b>	677 803
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	46 008	75 492
Grévé d'affectations d'origine interne pour éventualités (note 9)	1 200 000	1 200 000
Non affecté	809 711	526 588
	<b>2 055 719</b>	1 802 080
	<b>2 788 312</b>	2 479 883

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil:



Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC  
Professionnel agréé de l'insolvabilité et de  
la réorganisation  
Président du conseil



Craig Munro, CPA, CA, PAIR  
Professionnel agréé de l'insolvabilité et de  
la réorganisation  
Trésorier

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Résultats**

Exercice clos le 31 mars	2017 \$	2016 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations des membres	1 194 838	1 029 550
Droits d'inscription à la conférence annuelle et parrainage	229 666	245 873
Frais de cours et d'examen du PQC	749 534	597 344
Frais des séminaires de formation continue et parrainage	404 594	279 250
Produits financiers (note 10)	37 553	34 456
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	20 000	20 000
Autres	25 990	10 588
	<b>2 662 175</b>	<b>2 217 061</b>
<b>Charges</b>		
Administration (voir tableau)	1 729 144	1 848 350
Conférence annuelle	179 706	271 038
Cours et examens du PQC	270 001	299 338
Formation continue	209 685	195 850
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	20 000	20 000
	<b>2 408 536</b>	<b>2 634 576</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	<b>253 639</b>	<b>(417 515)</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités (note 9) \$	Non affecté \$	2017 Total \$
Solde, au début de l'exercice	75 492	1 200 000	526 588	1 802 080
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(40 734)	-	294 373	253 639
Achat d'immobilisations corporelles	11 250	-	(11 250)	-
Solde, à la fin de l'exercice	46 008	1 200 000	809 711	2 055 719

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités (note 9) \$	Non affecté \$	2016 Total \$
Solde, au début de l'exercice	99 867	926 500	1 193 228	2 219 595
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(49 082)	-	(368 433)	(417 515)
Achat d'immobilisations corporelles	24 707	-	(24 707)	-
Virement entre fonds (note 9)	-	273 500	(273 500)	-
Solde, à la fin de l'exercice	75 492	1 200 000	526 588	1 802 080

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	253 639	(417 515)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	46 670	43 046
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 151	13 123
Intérêts inscrits à l'actif au titre des placements	(57 178)	(57 956)
Perte latente sur la juste valeur des placements	26 817	30 195
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(9 775)	(9 775)
	<b>261 324</b>	<b>(398 882)</b>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des créances diverses	(11 637)	(2 978)
Diminution des charges payées d'avance	23 729	2 789
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	93 237	(67 200)
Augmentation (diminution) des produits reçus d'avance	(8 672)	296 619
Versement de bourses octroyées dans le cadre de la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden	(20 000)	(20 000)
	<b>337 981</b>	<b>(189 652)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(11 250)	(24 707)
Produits de la cession de placements	65 398	-
	<b>54 148</b>	<b>(24 707)</b>
Variation nette de la trésorerie	<b>392 129</b>	<b>(214 359)</b>
Trésorerie, au début de l'exercice	<b>370 898</b>	585 257
Trésorerie, à la fin de l'exercice	<b>763 027</b>	370 898

Les notes complémentaires ci jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Tableau des frais d'administration**

Exercice clos le 31 mars	2017 \$	2016 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	46 670	43 046
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 151	13 123
Frais d'audit, d'avocats et de consultation	57 218	58 473
Comités	196 378	227 037
Insol International	48 827	65 196
Communications	122 844	183 296
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers	158 048	179 062
Loyer (note 8)	128 342	128 342
Salaires et charges sociales	969 666	950 775
	<b>1 729 144</b>	<b>1 848 350</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

---

## Notes complémentaires

---

31 mars 2017

### Nature et description de l'organisation

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (l'«Association») a été constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation («PAIR») et maintien des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif, comme décrit à l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et, en conséquence, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

### 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

#### (a) Comptabilisation des produits

##### Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec l'exercice de l'Association, lequel s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les cotisations des membres reçues avant l'année de cotisation à laquelle elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

##### Conférence annuelle

Les produits tirés de la conférence annuelle sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence est tenue.

##### Parrainage

Les produits du parrainage d'événements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de parrainage reçus avant l'exercice au cours duquel l'événement a lieu sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

##### Frais des séminaires, frais de cours et d'examen

Les produits des séminaires de formation continue, des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR («PQC») sont comptabilisés dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen reçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(a) **Comptabilisation des produits (suite)**

**Produits financiers**

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie et les placements, les profits et pertes réalisés sur la cession de placements et les profits et pertes latents sur la juste valeur des placements.

Les produits sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Apports**

L'Association comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés sont reportés et comptabilisés en produits de l'exercice où sont engagées les charges connexes.

(b) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location reçus comprennent les avantages au titre de la réduction du loyer et d'autres incitatifs à la location reçus en espèces.

Les incitatifs à la location obtenus en rapport avec les baux originaux sont amortis linéairement en résultat sur la durée du bail original. Les incitatifs obtenus en rapport avec des baux renégociés sont amortis linéairement en résultat sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(c) **Actif net investi en immobilisations corporelles et incorporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles et incorporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs à la location reportés utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(d) **Instruments financiers**

**Évaluation des actifs et passifs financiers**

L'Association mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice où elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les créances diverses.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les dettes et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(d) **Instruments financiers (suite)**

**Perte de valeur**

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, mais sans excéder le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans l'exercice où la reprise a lieu.

(e) **Placements**

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(f) **Immobilisations corporelles**

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation corporelle est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(g) **Immobilisations incorporelles**

Les coûts des immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles, à l'exception des coûts des immobilisations incorporelles générées en interne au cours de la phase de développement; ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'immobilisation en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations incorporelles, qui sont constituées de logiciels d'application acquis séparément, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile estimative de cinq ans.

Une immobilisation incorporelle est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation incorporelle est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation incorporelle augmente ultérieurement.

(h) **Apports sous forme de services**

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2017

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**(i) Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées continuellement et des ajustements sont comptabilisés dans l'exercice de révision des estimations et dans tout exercice ultérieur touché.

**2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers**

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instruments financiers	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Créances diverses	X				
Placements	X			X	
Dettes et charges à payer		X			

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

**2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

**Risque de crédit**

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2017 \$	2016 \$
Trésorerie	763 027	370 898
Créances diverses	32 005	20 368
Placements	1 879 540	1 914 577
	<u>2 674 572</u>	<u>2 305 843</u>

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement et à ses activités d'investissement et de financement prévues, et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

**Risque de marché**

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2017

**2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)**

**Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie et sur ses placements à revenu fixe.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

L'Association n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

**Variation des risques**

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2017

**3. Placements**

	<b>Quantité</b> \$	<b>2017</b> \$	<b>2016</b> \$
Province d'Ontario – 4,29 % - échéance 06/02/16	-	-	65 795
La Banque de Nouvelle-Écosse – 2,10 % - échéance 12/10/2017	500 000	524 555	513 795
Province d'Ontario – 4,42 % - échéance 11/03/19	387 319	371 826	366 133
Province de Québec – 4,38 % - échéance 06/01/21	418 089	387 443	382 175
Province de Saskatchewan – 2,86 % - échéance 05/30/22	325 393	292 040	288 265
Province de Colombie-Britannique – 3,33 % - échéance 08/23/24	365 390	303 676	298 414
		<u>1 879 540</u>	<u>1 914 577</u>

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>Coût</b> \$	<b>Amortis- sement cumulé</b> \$	<b>2017 Montant net</b> \$
Matériel informatique	138 889	105 339	33 550
Mobilier et agencements	68 643	65 289	3 354
Améliorations locatives	299 787	287 733	12 054
	<u>507 319</u>	<u>458 361</u>	<u>48 958</u>
	<b>Coût</b> \$	<b>Amortis- sement cumulé</b> \$	<b>2016 Montant net</b> \$
Matériel informatique	127 639	94 073	33 566
Mobilier et agencements	68 643	58 816	9 827
Améliorations locatives	299 787	258 802	40 985
	<u>496 069</u>	<u>411 691</u>	<u>84 378</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2017

**5. Immobilisations incorporelles**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2017 Montant net \$
Logiciels d'application de bases de données	177 329	177 329	-

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2016 Montant net \$
Logiciels d'application de bases de données	177 329	176 178	1 151

**6. Dettes et charges à payer**

	2017 \$	2016 \$
Fournisseurs et charges à payer	244 477	159 789
Dépôt de garantie	50 000	50 000
Bourse à payer – Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	10 000	10 000
Sommes à remettre à l'État	13 805	5 256
	<u>318 282</u>	<u>225 045</u>

**7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden**

	2017 \$	2016 \$
Solde, au début de l'exercice	68 818	88 818
Bourses octroyées	(20 000)	(20 000)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>48 818</u>	<u>68 818</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la «FCI») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu la somme de 88 818 \$ à la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Au cours de l'exercice, l'Association a octroyé une bourse de 20 000 \$ (2016 – 20 000 \$), dont une tranche de 10 000 \$ a été versée immédiatement au bénéficiaire. Le second versement de 10 000 \$ (2016 – 10 000 \$) est comptabilisé à titre de bourse à payer (note 6) et sera payé lorsque le bénéficiaire aura rempli toutes les conditions d'octroi de la bourse.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2017

**8. Incitatifs à la location reportés**

	<b>Coût</b> \$	<b>Amortis- sement cumulé</b> \$	<b>2017 Montant net</b> \$
Autres incitatifs à la location	73 820	70 870	2 950
Réductions de loyer	28 000	26 880	1 120
	<u>101 820</u>	<u>97 750</u>	<u>4 070</u>

	<b>Coût</b> \$	<b>Amortis- sement cumulé</b> \$	<b>2016 Montant net</b> \$
Autres incitatifs à la location	73 820	63 783	10 037
Réductions de loyer	28 000	24 192	3 808
	<u>101 820</u>	<u>87 975</u>	<u>13 845</u>

En vertu d'un bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu des incitatifs à la location totalisant 101 820 \$ et qui sont constitués de réductions de loyer de 28 000 \$ et d'autres incitatifs à la location de 73 820 \$.

Au cours de l'exercice, l'amortissement des incitatifs à la location d'un montant de 9 775 \$ (2016 – 9 775 \$) a été porté au crédit du loyer.

**9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités**

L'actif net de l'Association a été grevé d'affectations d'origine interne pour permettre à l'Association de réagir à des tendances financières ou autres qui pourraient influencer sur sa capacité à long terme d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Au cours de l'exercice précédent, des actifs nets non affectés de 273 500 \$ ont été transférés à l'actif net grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2017

**10. Produits financiers**

	2017 \$	2016 \$
Intérêts sur trésorerie	7 192	6 695
Intérêts sur placements	57 178	57 956
Perte latente sur la juste valeur des placements	(26 817)	(30 195)
	<u>37 553</u>	<u>34 456</u>

**11. Engagement**

L'Association s'est engagée à louer ses locaux de bureau jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2018	139 980
2019	147 669
2020	147 669
2021	147 669
2022	147 669
Par la suite	<u>818 329</u>
	<u>1 548 985</u>

# HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.



**ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE  
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**  
CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS

277, rue Wellington ouest / Wellington Street West  
Toronto, ON M5V 3H2

**Suivez-nous**



[www.cairp.ca/fr](http://www.cairp.ca/fr)